

L'énergie électrique dans le bâtiment – Correctif C1 à la norme SIA 380/4:2006

SIA 380/4-C1:2017

Le présent correctif SIA 380/4-C1:2017 à la norme SIA 380/4:2006 a été approuvé par la Commission SIA pour les normes des installations et de l'énergie le 17 mai 2017.

Il est valable à partir du 1^{er} juin 2017.

Il est disponible sous www.sia.ch/correctif > SIA 380/4.

Correctif C1 à la norme SIA 380/4:2006 fr (1^{ère} édition 2007-02)

Page	Chiffre	Jusqu'à présent (Les fautes sont biffées et en gras)	Correction (Les corrections sont en gras et en italique)
5	0.2.1 Norme SIA 387/4:2017 <i>Électricité dans les bâtiments – Éclairage: calcul et exigences</i>
37	3.3	Éclairage	<i>Le chiffre 3.3 est remplacé par la norme SIA 387/4:2017.</i>
49	3.4.2	Ventilation	<i>Le chiffre 3.4.2 est remplacé par la norme SIA 382/1:2014.</i>
69	4.3	Éclairage	<i>Le chiffre 4.3 est remplacé par la norme SIA 387/4:2017.</i>
72	4.4.1.2	Puissance spécifique des ventilateurs	<i>Le chiffre 4.4.1.2 est remplacé par la norme SIA 382/1:2014.</i>
73	4.4.1.3	Régulation de la ventilation	<i>Le chiffre 4.4.1.3 est remplacé par la norme SIA 382/1:2014.</i>